



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2022 A 19H30**

Etaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANCOIS Christine, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

Était absente : PERINELLE Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE :

JULLIEN Valérie est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 17 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire indique par ailleurs que 5 pouvoirs sont en sa possession : celui de DELACOURT Marc / FRANCOIS Christine, GAROUTTE Agnès / JULLIEN Valérie, GIRARD Jean-Yves / GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard / NEDIALKOVA Krassi, VERDENET Clotilde / QUEIREL Elodie.

1) Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2022 :

Madame la Maire demande s'il y a des remarques des conseillers à apporter sur ce procès-verbal.

- Remarque d'Henri GRUFFAT : il y a des erreurs dans l'énumération des pouvoirs.
- Réponse de Madame la Maire : compte-tenu de l'envoi tardif, les remarques sont à communiquer sous 8 jours et il sera approuvé au conseil municipal du 15 décembre 2022.

2) Convention territoriale global cadre CAF

Madame la Maire expose que conformément aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018 – 2022 entre la CNAF et l'Etat, la Caf de l'Ain développe la Convention

Territoriale Globale (CTG), outil de la branche Famille pour coordonner l'ensemble des politiques et actions mises en œuvre sur un territoire. Ainsi, la Convention territoriale globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). La commune de Neyron n'a pas de CEJ mais bénéficie de subvention liée aux projets. Il est important de s'engager dans la CTG pour pouvoir continuer de bénéficier de cette aide. C'est le début d'une mutualisation au niveau des communes de la CCMP. Deux salariés sont prévus et les communes vont travailler en binômes (Neyron / Miribel)

- Question d'Henri GRUFFAT : est-ce que c'est la CAF (Caisse d'allocations familiales) qui paye les salariés ?
- Réponse de Madame la Maire : oui, Miribel se sent un peu perdante.
- Question d'Henri GRUFFAT : Quelle est la répartition ?
- Réponse de Madame la Maire : cela va être précisé et permettra d'intégrer le RAM (Relais assistantes maternelles) et la contribution de Neyron.
- Remarque d'Elodie QUEIREL : la subvention de la CAF est bien prise en compte mais on ne connaît pas le calcul et il y a un travail en cours sur le RAM après COVID.

L'adoption de l'autorisation de signature de la convention territoriale globale CAF est adoptée à l'unanimité.

3) Décision modificative n°4

Madame la Maire explique qu'il s'agit de régularisation de fin d'année, d'ajustement de lignes budgétaires pour permettre de payer les factures.

- Question d'Henri GRUFFAT : d'où vient la somme de la diminution de crédit ?
- Réponse de Madame la Maire : de l'opération Saint Exupéry.
- Question d'Henri GRUFFAT : A quoi correspond la facture P. ?
- Réponse de Madame la Maire : il s'agit de la pose de lino dans la salle de restauration des primaires et la salle de classe / arts plastiques

La décision modificative n°4 est adoptée à l'unanimité.

4) Recrutement agents recenseurs

Madame la Maire explique que la commune va être recensée du 19/01 au 18/02/2023. Pour faire suite aux candidatures reçues, cinq agents ont été retenus. L'INSEE donne une dotation de 4700 € pour permettre d'indemniser les agents recenseurs et le coordonnateur communal.

- Question de Brigitte MENUT : c'est tous les deux ans ?
- Réponse de Madame la Maire : non, tous les 4 ans.
- Question d'Henri GRUFFAT : est-ce qu'il y a des personnes de Neyron ?
- Réponse de Madame la Maire : une personne de Neyron, une de Miribel, deux de Beynost et une de Pérouges.
- Question de Krassi NEDIALKOVA : Quelle est la tranche horaire ?
- Réponse de Madame la Maire : il n'y a pas de créneau précis, plutôt en fin de journée.

Le recrutement des agents recenseurs est adopté à l'unanimité.

5) Coordonnateur communal

Madame la Maire explique que les missions du coordonnateur sont de réaliser un suivi, d'encadrer les agents recenseurs, de faire un état de l'avancement du recensement et d'en rendre compte à CM. Nous avons reçu deux candidatures et c'est AG qui a été retenu.

Le coordonnateur communal est adopté à 21 voix pour et 1 abstention.

6) Règlement intérieur du conseil municipal enfants

Le rapporteur est Elodie QUEIREL qui expose que le conseil municipal enfants est le reflet du conseil municipal adultes. Les enfants sont en train de déposer leur candidature. Sur le règlement existant, ils sont au nombre de 19 et doivent passer à 23. Elle propose de faire deux groupes soit mercredi matin, mercredi après-midi et/ou samedi matin. Les enfants de CM1 sont élus pour deux ans, ceux de CM2 pour un an.

- Question de Krassi NEDIALKOVA : est-ce qu'il y a beaucoup de candidats ?
- Réponse d'Elodie QUEIREL : c'est en cours.
- Question de Sébastien FAURE : qui va animer ?
- Réponse d'Elodie QUEIREL : c'est moi !
- Question de Jean-Pierre HERVIS : ils se réuniront à la mairie ?
- Réponse d'Elodie QUEIREL : oui.
- Remarque de Madame la Maire : la mairie a acheté un livret qui explique le fonctionnement.
- Remarque d'Elodie QUEIREL : nous avons fait le choix de l'offrir à tous les enfants des CM1 et CM2.
- Remarque de Madame la Maire : la maitresse des MS/GS/CP souhaite avoir un exemplaire de ce livret.
- Réponse d'Elodie QUEIREL : c'est noté, je le lui en transmettrai un.

Le règlement intérieur du conseil municipal enfants est adopté à l'unanimité.

7) Chèque cadeau enfant personnel Noël 2022

Madame la Maire expose que dans la continuité de ce qui se faisait auparavant, un chèque cadeaux de 50 € est offert aux enfants du personnel de moins de 14 ans.

- Remarque de Krassi NEDIALKOVA et Brigitte MENUT : l'an dernier, nous avons suggéré d'augmenter à 16 ans.
- Réponse de Madame la Maire : c'est noté pour l'année prochaine.

Le chèque cadeau enfant personnel Noël 2022 est adopté à l'unanimité.

8) Chèque cadeau ou colis gourmand agents Noël 2022

Madame la Maire expose qu'avant seul le colis gourmand était offert aux agents, cette année nous proposons le choix entre le colis gourmand et la carte cadeaux pour une même valeur de 30 €.

Le chèque cadeau ou colis gourmand agents Noël 2022 est adopté à l'unanimité.

9) Questions diverses

1/ Madame la Maire explique que la fermeture du pont de l'Ile est imminente (passerelle vers le parc). Le pont est sur la commune de Miribel et le Maire a demandé sa fermeture au titre de son pouvoir de police. L'accord de la mairie de Neyron n'est pas nécessaire bien que nous soyons propriétaire de 16 %. Cette demande fait suite aux constats des endommagements du pont ; il y a de sérieux problèmes de sécurité. Miribel demande une fermeture au 01/12/22 pour travaux et la réouverture est en débat à la CCMP. Il y a une limitation à 7 tonnes et des véhicules de 36 tonnes passent sur le pont.

2/ Madame la Maire expose que la SEGAPAL lui a demandé de signer un arrêté de voirie suite aux berges qui se creusent. C'est une zone sensible. Il est prévu de mettre des chicanes pour permettre une circulation alternée et éviter que les voitures circulent au bord de la rive.

3/ Madame la Maire indique que la Région a modifié son dispositif d'aide aux communes, les dossiers déposés précédemment ont été de nouveau déposés et la Région a enregistré nos demandes de subvention.

4/ / Madame la Maire informe que nous avons reçu la notification de la dotation de 20 000 € pour la révision du PLU pour un budget de 50 000 €.

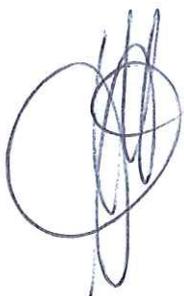
5/ Julien FAVREAU informe que le fonds bibliothèque finance tout le mobilier de la nouvelle bibliothèque (projet SEMCODA). La bibliothèque est à intégrer au plus tôt dans ce projet.

6/ Madame la Maire rappelle qu'une invitation a été envoyée par DR pour le 2/12 : Invitation enseignants/ATSEM pour l'apéritif puis café gourmand avec les agents pour présentation des élus aux agents.

Prochain Conseil municipal le 15/12/2022.
Séance levée à 20h36.

Fait à NEYRON le 28/11/2022

Le secrétaire, Valérie JULLIEN



La Maire, Christine FRANÇOIS.

